





PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 2904

Rapport d'inspection - Installation électrique domestiq	ue BT / TI	BT existan	te
N° de rapport : 2. S			
Concerne : ∠ contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique			
Type d'habitation : ♣ maison □ appartement □ autres :			
Demandeur: CCRTI Cheep - SCRAING		*************	*******
Personne sur place :	C'		
Adresse de la visite : Les TRAVALL, YR-	482	ANT	RITTE
Personne sur place :	ent:	Id	
Référențiel réglementaire : RGIE art D 271 D 276 bis et dérogations 271 bi	c D 279	*****************	
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11	5 🖬 2/0		
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation : Protection générale du brancher	ment · 52	Δ	10
□3N400 V □3x230V □2x230V ▼1N400V Nombre de tableaux : no			y. 7
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	more de ont	outo torriiriaa.	
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou
Description	Lifoldie	ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		ordre	derog.
Etat du matériel électrique installé	1	*	
	X	11	
Mesures de protection contre les contacts directs	,	4	7
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des			
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		4	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		×	***************************************
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		21	
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	- 1	X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	$\propto$		2.4
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	1	,	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :Ω		X	
Résistance de dispersion de la prise de terre : 41. Δ Ω		X	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individ	uel de l'agen	t SOCOTEC B	ELGIUM asbl.
Manquements / Notes :			
**************************************			
Voik ANNEXE			
		***********	
		*************	
			117451344 117451344 11745134
Conclusion:			
Conclusion :  □ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.L.E. Le prochain d	ontrôle néri	odiano ost à a	ffootrar 3
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain c	contrôle péri	odique est à c	ffeetuer
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain c dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.			ffeetuer
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain dans le delai prescrit par la réglementation en vigueur.  CX L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une vis	ite complén	nentaire est à	ffeetuer 2
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain c dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	ite complén	nentaire est à	ffeetuer R
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain dans le delai prescrit par la réglementation en vigueur.  L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une vis exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 r vente.	site complén nois après s	nentaire est à ignature de l'a	ffeetuer State de Contracte de
□ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain o dans le delai prescrit par la réglementation en vigueur.  □ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une vis exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 r vente.  □ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un exame	site complén nois après s	nentaire est à ignature de l'a	ffeetuer 2000 control of the control
<ul> <li>□ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain of dans le delai prescrit par la réglementation en vigueur.</li> <li>□ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une vis exécuter par le même organisme après mise en conformité au uterme de 18 ruvente.</li> <li>□ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un exame par le même organisme en vue de compléter le dossier.</li> </ul>	site complén nois après s en compléme	nentaire est à ignature de l'a ontaire est à e	acte de xécuter
□ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain o dans le delai prescrit par la réglementation en vigueur.  L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une vis exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 r vente.  □ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un exame par le même organisme en vue de compléter le dossier.  Nom et visa de l'inspecteur:	site complém nois après s <del>in complém</del> u demandeur	nentaire est à ignature de l'a entaire est à e	acte de xécuter :
□ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain o dans le delai prescrit par la réglementation en vigueur.  L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une vis exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 r vente.  □ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un exame par le même organisme en vue de compléter le dossier.  Nom et visa de l'inspecteur:	site complém nois après s <del>in complém</del> u demandeur	nentaire est à ignature de l'a entaire est à e	acte de xécuter :
□ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain o dans le delai prescrit par la réglementation en vigueur.  L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une vis exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 r vente.  □ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un exame par le même organisme en vue de compléter le dossier.  Nom et visa de l'inspecteur:	site complém nois après s <del>in complém</del> u demandeur	nentaire est à ignature de l'a entaire est à e	xécuter :
□ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain o dans le delai prescrit par la réglementation en vigueur.  L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une vis exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 r vente.  □ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un exame par le même organisme en vue de compléter le dossier.  Nom et visa de l'inspecteur:	site complém nois après s <del>in complém</del> u demandeur	nentaire est à ignature de l'a entaire est à e	ffeetuer RAYSCO
□ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain o dans le delai prescrit par la réglementation en vigueur.  L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une vis exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 r vente.  □ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un exame par le même organisme en vue de compléter le dossier.  Nom et visa de l'inspecteur:	site complém nois après s <del>in complém</del> u demandeur	nentaire est à ignature de l'a ontaire est à e	ffeetuer  cte de  xécuter  :





PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 1348 23/11/10 62/02

1040	
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.  Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.  Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.  Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants:	
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
<ul> <li>□ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.</li> <li>☑ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).</li> <li>□ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.</li> <li>☑ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :</li> </ul>	
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants:  # Absence de plan dochi par de Minstollation  # Absence de Schionneur de Terre & la  Transforme est bea comp Trap d'elle MAX  # Recondition ne mont de l'anstallation (# Un  L'absence de plan élect. Mans me pour dans  de le miner les Tenson to et alment sout de  Certains a recont	RAM SOCOTEC-annexe BT01(fr)/06
	50